



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2024

Délibération n°2024015

Date de convocation : 06/03/2024

Membres en exercice : 29

Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 14/03/2024



L'an deux mille vingt-quatre et les douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Cyril FLOURET, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD, BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET

Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT

Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN

Caroline FAYOL pouvoir à Benoît VALENZUELA

Absents :

Catherine ZDYB

Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / SUBVENTIONS / DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2024 – ÉQUIPEMENT SPORTIF : CRÉATION D'UN PUMPTRACK

Par courrier daté du 22 novembre 2023, Madame la Préfète de Vaucluse informe la Commune de Courthézon des projets susceptibles de bénéficier de la Dotation d'Équipement Des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024.

Des subventions peuvent notamment être attribuées aux collectivités éligibles pour financer les réalisations d'investissement pour les équipements sportifs.

Afin de répondre à une demande croissante, la collectivité souhaite créer un pumptrack.

Il s'agit d'une piste en boucle, constituée de bosses et de virages relevés, qui peut être utilisée avec différents équipements sportifs non motorisés : VTT, BMX, skateboards, trottinettes, rollers et draisienne. C'est un équipement pour tous les âges, tous les niveaux, toutes les pratiques.

Sa création est plébiscitée par les habitants et mise en avant dans les propositions faites par le Conseil Municipal des Enfants (CME), le succès rencontré dans l'ensemble des communes qui en sont dotées démontre l'intérêt de ce dispositif sportif.

Comme pour l'ensemble des structures sportives en plein air de notre commune, dans la volonté d'apport du sport pour chacun, ce pumptrack sera également accès libre pour valoriser la pratique du sport pour tous.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Le site d'installation se situera sur la parcelle AK15, boulevard Jean Vilar, à côté de l'actuel skate parc. Cet espace d'environ 800m² intégrera un espace végétalisé. L'opération est estimée à 159 680 € HT soit 191 616 € TTC.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'adopter cette opération d'investissement pour un montant total prévisionnel de 159 680 € HT, et de solliciter l'octroi de la DETR au titre de l'exercice 2024 pour ces travaux à hauteur de 35 %, représentant un montant de 55 888 € HT afin de poursuivre les objectifs fixés, tel que le plan de financement de l'opération le met en évidence de la manière suivante :

DÉPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
TRAVAUX PUMPTRACK	159.680,00 €	100	DETR 2024	55.888,00	35 %
			S/total aides publiques (HT)	55.888,00 €	35 %
			Autofinancement	103.792,00€	65 %
			S/total autofinancement (HT)	103.792,00€	65 %
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (€ HT)	159.680,00 €	100%	TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)	159.680,00 €	100%

Vu l'appel à projet commun DETR/DSIL/DSID exercice 2024,

Considérant le projet de création d'un pumptrack,

Considérant l'intérêt pour les finances communales de solliciter le soutien financier de la Préfecture de Vaucluse,

Considérant le plan de financement proposé,

Le Conseil Municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des sports, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération de création d'un pumptrack,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'octroi de la DETR exercice 2024 à hauteur de 35% représentant un montant de 55 888 € HT,
- **CERTIFIE** que ces travaux n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- **DIT** que l'ensemble de pièces complémentaires seront communiqués dans les meilleurs délais,
- **DIT** que les crédits de paiement seront inscrits au budget 2024 de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON




Le Maire
Nicolas PAGET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

